



## Séparation/garde d'enfant

Par **Visiteur**, le **30/07/2017** à **18:30**

bonjour,

Je vous explique vite fait ma situation. Je suis séparée depuis un an et demi de mon ex-partenaire, on était pacsés.

On a un fille. Depuis la séparation je fais en sorte que ma fille garde le lien avec son père, elle le voyait régulièrement le week-end.

Au début mon ex habitait à côté , il a décidé par la suite, sans se soucier de la petite de s'éloigner, un peu plus de route. Je faisais donc les aller-retour pour lui amener. Dans l'été j'ai eu un soucis,il ne la pas prise ni téléphoné rien.

J'ai essayé d'établir un accord à l'amiable en mettant dans l'accord tout ce que lui m'a imposé. et maintenant il prétend que c'est mon accord.

J'aimerais vos avis.

Merci.

Par **Visiteur**, le **30/07/2017** à **20:23**

Bonjour,

Il est préférable, de mon point de vue, de soumettre votre problème au JAF, qui statuera et délivrera une ordonnance légale pour la garde de votre enfant.

Par **Visiteur**, le **30/07/2017** à **20:26**

merci c'est ce que je compte faire mais la situation est pesante car je fais en sorte de respecter pour pas engendrer plus de conflits, c'est dur

Par **Visiteur**, le **31/07/2017** à **08:45**

Bonjour,

respecter quoi ? Vous essayez de faire en sorte que votre fille garde le contact avec son père; ce qui n'a pas l'air de l'émouvoir plus que ça ? Suivez le conseil de Pragma et pour l'instant laissez le père bouger un peu ? Qu'il se déplace lui aussi ?